

1/2	<h1 style="margin: 0;">Petit Murin</h1> <p style="margin: 0;"><i>Myotis blythii</i></p>	Code Natura 2000 1307
-----	---	---------------------------------

Statuts de protections et de menaces

Annexes directive Habitats : II, IV.

Espèce prioritaire directive Habitats : non.

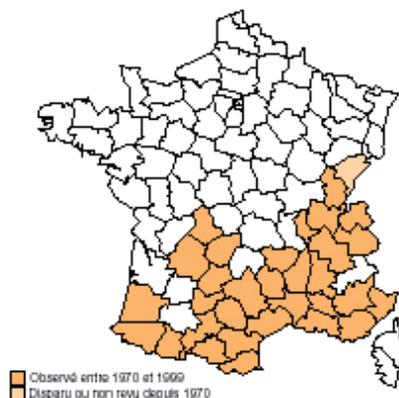
Protection nationale : oui (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié du JO du 11/09/1993).

Livres rouges : National (UICN): Vulnérable.

Tendances des populations : En raison des difficultés de différentiation avec le Grand murin, l'état des populations est mal connu.

Conventions internationales : An. II de la convention de Berne (19 sept 1979).
An. II de la convention de Bonn (24 juin 1982).

Répartition en France



(Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 7 Espèces animales)



Répartition sur le site

L'espèce ne peut pas être différenciée du Grand murin au détecteur à ultrasons. Le Petit/Grand murin a été contacté en chasse au Ramier de Bigorre (Merville, 31) et au Parc de la Confluence (Portet-sur-Garonne, 31).

Généralités

Description de l'espèce

Espèce méditerranéenne, jumelle du Grand murin.

Grande taille.

Mensurations : Avant-bras : 5,05-6,2 cm

Envergure : 36-41 cm.

Pelage dorsal gris nuancé de brun, ventral gris-blanc; 95% des Petits murins possèdent une touffe de poils clairs entre les oreilles.

Sédentaire. Présent dans les régions chaudes, légèrement boisées, les paysages karstiques, voire les parcs et agglomérations.

Espérance de vie : 4-5 ans.

Ecologie générale de l'espèce

• **Cycle annuel** :

Les Petits murins s'accouplent en automne et peut-être au printemps, les mâles pouvant constituer des harems. Les naissances d'un petit par femelle s'étalent de mi-juin à mi-juillet. grégaire été comme hiver, essaïms peuvent être mixtes. La maturité sexuelle est précoce. Il hiberne de novembre à avril.

• **Gîtes** :

Espèce grégaire, il peut cohabiter avec le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), le Grand murin (*Myotis myotis*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ou le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*).

En hiver, il occupe grottes, galeries de mine et carrières.

En été, les colonies de mises-bas de plusieurs dizaines à quelques centaines d'individus s'établissent dans des grottes assez chaudes ou des greniers, souvent en colonie mixte avec le Grand murin.

Il est très fidèle à ses gîtes.

2/2	<h1 style="margin: 0;">Petit Murin</h1> <p style="margin: 0;"><i>Myotis blythii</i></p>	Code Natura 2000 1307
-----	---	---------------------------------

• **Régime alimentaire et techniques de chasse :**

Strictement insectivore, il chasse les Orthoptères (surtout les sauterelles) et les gros Coléoptères comme les hannetons.

Il chasse près du sol, d'un vol lent et régulier. Quand la proie est détectée, il la survole pendant quelques secondes avant de la capturer en se laissant tomber les ailes déployées.

• **Habitats de chasse :**

Le Petit murin chasse en milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, pelouses sèches) et semble éviter les forêts et les zones de cultures. Ses terrains de chasse se situent en moyenne à 5-6 km du gîte de reproduction.

Statut sur le site

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 22 Août 2007.

Date d'observation la plus ancienne connue : 31 Juillet 2007.

Observateur : Frédéric NERI.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : indéterminé.

Abondance sur le site Natura 2000 : indéterminée.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : indéterminé.

Tendance d'évolution des populations : indéterminé.

Synthèse globale sur l'état de conservation : indéterminée.

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : GITES : inconnus.

CHASSE : (potentiellement) prairies et pelouses.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Les modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (enrésinement, conversion des prairies de fauche en culture de maïs), l'usage des pesticides, la fermeture des terrains de chasse par envahissement par les ligneux sont autant de menaces potentielles sur le site.

Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir un réseau de haies et de bosquets permettant la connexion entre les gîtes et les sites de chasse et entre les noyaux de populations
- Maintenir des milieux herbacés ouverts et des prairies bocagères
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir des prairies de fauche ou pâturées.
 - Limiter les monocultures intensives (maïs...), pauvres en entomofaune.
 - Limiter l'embroussaillage et l'enrésinement dense.
 - Eviter l'utilisation de produits phytosanitaires en forêt et sur les cultures.
- Ces mesures peuvent être intégrées dans le cadre de conventions passées avec les exploitants agricoles et les propriétaires forestiers locaux.
- Faire des prospections complémentaires afin de compléter le statut de l'espèce sur le site Natura 2000.

Sources documentaires

- Arthur A. & Lemaire M., 2005. *Les chauves-souris, maîtresses de la nuit : description, moeurs, observation, protection...* Delachaux & Niestlé, 272p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 7 : Espèces animales, 2002. La Documentation Française, Paris, 353p.
- GCMP, 2004. Fiches des 9 espèces de Chiroptères de l'Annexe II de la directive Habitats en Midi-Pyrénées. DIREN Midi-Pyrénées (à paraître).
- Macdonald D.W. & Barrett P., 2005. *Guide complet des mammifères de France et d'Europe*. Delachaux & Niestlé, 304p.
- Schober W. & Grimmberger E., 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe : biologie, identification, protection*. Delachaux & Niestlé, 225p.